



**20<sup>ème</sup> RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE**  
*24-28 février 2025, Mikulov, République tchèque*

---

**Résultats de la 14<sup>ème</sup> session de la  
Conférence des Parties à la Convention  
sur les espèces migratrices en ce qui  
concerne l'influenza aviaire hautement  
pathogène et les questions de santé de la  
faune sauvage au sens large**

# Résultats de la 14ème session de la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices en ce qui concerne l'influenza aviaire hautement pathogène et les questions de santé de la faune sauvage au sens large

*Une note d'information pour les Parties contractantes de l'AEWA  
Compilée par l'experte invitée du Comité technique de l'AEWA, Mme Ruth Cromie, mai 2024*

La COP14 de la CMS, qui s'est tenue en Ouzbékistan en février 2024, a abouti à un certain nombre de résultats importants concernant la santé des oiseaux d'eau. Cette note fournit un résumé des résultats pour ces trois domaines :

1. Santé au sens large (humains, bétail et faune sauvage)
2. Plus précisément, l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)
3. Empoisonnement

## 1. La santé de la faune sauvage au sens large

[La résolution 12.6 \(Rev.COP14\) sur la santé de la faune sauvage et les espèces migratrices](#) a été adoptée. Elle reflète les facteurs de mauvaise santé non seulement pour la faune sauvage, mais aussi pour la santé des humains et du bétail.

Les parties sont invitées à s'attaquer aux facteurs de perte de biodiversité (changement climatique, pollution, perte d'habitat, surexploitation, etc.), qui sont généralement à l'origine de l'émergence de maladies, mais aussi à prendre des mesures spécifiques pour prévenir les maladies de la faune sauvage, s'y préparer et y répondre.

Un [examen approfondi des espèces migratrices et de la santé](#) a été présenté à la COP. Une consultation mondiale sur les menaces que les maladies font peser sur les espèces migratrices a été organisée et a mis en évidence l'importance pour la conservation des causes infectieuses et toxiques de la mauvaise santé. L'étude explore les avantages et les inconvénients de la migration par rapport à la dynamique des maladies. Des conseils sont fournis dans l'étude et l'annexe 1 ci-dessous donne des liens vers certaines sources clés de conseils/informations qui ont été présentées lors d'un événement parallèle de la COP intitulé « Disrupted Planet, Disrupted Health » (Planète perturbée, santé perturbée).

## 2. Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

Une résolution spécifique sur [l'influenza aviaire \(résolution 14.18\)](#) a été adoptée avec une série de paragraphes opérationnels (reproduits dans l'annexe 2 ci-dessous) pour garantir que la crise actuelle de l'IAHP soit gérée et que l'on y réponde aussi efficacement que possible. L'étude susmentionnée sur les [espèces migratrices et la santé](#) fait de nombreuses références à l'influenza aviaire hautement pathogène, la maladie ayant notamment été soulignée lors de la consultation d'experts comme un problème de conservation important à l'échelle mondiale.

### **3. Empoisonnement**

Une résolution actualisée sur la [prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs \(Résolution 11.15\(Rev.COP14\)\)](#) a été adoptée en accueillant favorablement le processus REACH de l'UE visant à réglementer les munitions et les plombs de pêche en plomb - d'une importance directe pour les oiseaux d'eau dans toute la région de l'AEWA.

Les paragraphes opérationnels originaux sont maintenus et les nouvelles décisions suivantes ont été adoptées :

#### **A l'attention des parties**

14.AA Les Parties sont encouragées à :

a) réviser leur législation en ce qui concerne : les politiques et les processus qui réglementent l'utilisation des munitions et des poids de pêche en plomb, et les considérer à la lumière du consensus scientifique mondial et des preuves croissantes des dommages causés par les munitions en plomb aux personnes, aux animaux domestiques, à la faune sauvage et à l'environnement au sens large ; les développements et les gammes de produits élargies d'alternatives non toxiques efficaces aux munitions et aux poids de pêche en plomb ; et l'augmentation des initiatives politiques visant à restreindre l'utilisation du plomb dans les munitions et les poids de pêche ;

b) rassembler des informations nationales sur les activités de tir, l'utilisation de munitions dans différentes zones et au fil du temps, et le respect de la réglementation ; et cartographier ces informations par rapport aux habitats des oiseaux migrateurs à risque afin de déterminer les zones affectées probables et l'ampleur des impacts ;

c) partager ces informations avec le Secrétariat et le Groupe de travail intergouvernemental sur la suppression progressive de l'utilisation de munitions et de plombs de pêche en plomb (Groupe de travail sur le plomb) ; et

d) mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le document UNEP/CMS/COP11/Doc.23.1.2 Annexe 2 pour remplacer les munitions et les plombs de pêche en plomb par des alternatives non toxiques.

#### **A l'intention des Parties, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des donateurs et d'autres personnes**

14.BB Les Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les donateurs sont encouragés à :

- a) nommer des représentants au Groupe de travail sur la prévention des empoisonnements (PPWG) et fournir un soutien financier au Secrétariat pour l'organisation des réunions du PPWG et pour la production de résultats de communication liés aux domaines/voies de migration prioritaires au cours de la période triennale 2023-2026.

## Annexe 1 : Orientations sur la santé et l'IAHP pour les Parties

Un événement parallèle intitulé « Disrupted Planet, Disrupted Health » (Planète perturbée, santé perturbée) s'est concentré sur les moteurs de l'émergence de la maladie et a fourni des études de cas mondiales sur l'IAHP. La dernière diapositive, reproduite ici, contient des codes QR vers des orientations clés.

D'autres orientations pour les parties sont fournies dans [l'étude sur les espèces migratrices et la santé](#), en particulier au chapitre 10.

# Disrupted planet, disrupted health

### Panel discussion

Lessons learned and key needs

*Katie Beckmann, University of Edinburgh, UK*  
*Ruth Cromie, Councillor for Wildlife Health*  
*Doris Rodriguez Guzmán, SERFOR, Peru*  
*Dao Nguyen, IUCN*  
*Spike Millington, International Crane Foundation*

THE UNIVERSITY OF EDINBURGH  
CMS

### Guidance

- Migratory Species and Health
- Ramsar Wetland Disease Manual
- Scientific Task Force on Avian Influenza and Wild Birds
- Healthy people and wildlife through nature protection
- PANORAMA: Solutions in Focus
- One Health principles for sustainable tourism in protected and conserved areas

## Annexe 2 : Paragraphes de la Résolution 14.18 de la CMS sur la grippe aviaire

La Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

1. *Appelle* les Parties à prendre note des messages clés, à utiliser les orientations et à donner suite aux recommandations formulées dans la déclaration de 2023 du Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, convoqué conjointement par la CMS et la FAO, en particulier en ce qui concerne la nécessité :

- a) d'une planification et d'une préparation intersectorielles et multipartites ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'urgence nationaux pour les espèces sauvages en ce qui concerne le virus IAHP afin de permettre une prévention efficace, la lutte contre la maladie et la réduction des pertes ;
- b) d'une prise de conscience par les services gouvernementaux chargés de l'environnement de leur responsabilité en ce qui concerne les aspects du virus IAHP relatifs aux espèces sauvages et de l'amélioration de la coordination et de la collaboration avec les services vétérinaires et les autorités sanitaires chargés des espèces sauvages ;
- c) d'une enquête approfondie sur l'épidémie conformément à l'approche « Une seule santé », qui comporte des analyses virologiques et épidémiologiques ;
- d) de la surveillance intégrée des populations afin de mesurer les effets de la maladie ;

2. *Demande* aux Parties de s'assurer que la lutte contre le virus IAHP chez les animaux sauvages ne prévoit pas de mesures létales telles que l'abattage d'animaux sauvages, ni l'utilisation de désinfectants ou d'autres mesures appliquées dans des environnements sauvages et susceptibles d'avoir des incidences sur la qualité de l'habitat, ni la destruction ou la profonde modification des habitats de zones humides et d'autres habitats dans l'objectif de réduire les contacts entre les oiseaux domestiques et les oiseaux sauvages ;

3. *Demande en outre* aux Parties d'adopter des mesures visant à réduire le risque de transmission de la grippe aviaire entre les espèces sauvages et la volaille :

- a) en prévenant la propagation des virus IAHP des volailles aux espèces sauvages et en réduisant les risques pour les deux secteurs, entre autres, en renforçant les mesures de biosécurité, en appliquant des normes d'élevage et d'aquaculture adéquates, en vaccinant les oiseaux domestiques et en améliorant la planification ainsi qu'en réformant et en reconsidérant la production intensive dans des cas où des risques ont été repérés ;
- b) en atténuant davantage les activités à haut risque en matière de transmission du virus entre le bétail, les espèces sauvages et les êtres humains, entre autres en limitant le pâturage des canards domestiques dans les zones humides naturelles, en atténuant les risques associés aux marchés à haut risque et au commerce d'oiseaux sauvages ;
- c) en appliquant strictement les mesures de quarantaine et les normes sanitaires convenues au niveau international lorsqu'elles procèdent au transport transfrontière d'oiseaux et de leurs produits et les mesures pour la prévention du transport illégal d'oiseaux et de leurs produits, tant au niveau national qu'international ; et
- d) en préservant l'intégrité des écosystèmes afin de réduire les interfaces entre les animaux sauvages et domestiques ;

4. *Appelle* les Parties, les non-Parties et les organisations internationales et nationales concernées à renforcer l'efficacité de la prévention, de la préparation et de la lutte contre les épidémies de grippe aviaire, notamment en soutenant et en renforçant les capacités en matière :

- a) de recherche sur le virus IAHP chez les oiseaux et les mammifères sauvages, y compris en ce qui concerne les effets des épidémies de grippe aviaire ;
- b) de surveillance à long terme des populations et des déplacements d'oiseaux migrateurs, en mettant l'accent sur une meilleure évaluation des espèces touchées par ce virus ;
- c) de programmes de surveillance robustes en matière de virus IAHP dans les populations d'oiseaux sauvages, dotés d'objectifs de conservation, tout en évitant les retards dans le diagnostic et la recherche causés par les limites réglementaires au transport des spécimens au-delà des frontières nationales ;
- d) d'intégration et d'analyse des séries de données sur les différentes voies de migration afin de déterminer avec précision les itinéraires de migration, les flux et la dynamique des populations d'espèces, et le partage des données avec d'autres secteurs afin d'améliorer l'évaluation multisectorielle des risques ;
- e) de systèmes d'alerte précoce ;
- f) de coopération internationale en matière de surveillance et d'évaluation des risques sur les voies de migration ; et
- g) d'amélioration des systèmes de notifications rapides sur les espèces sauvages grâce à la collaboration et au partage d'informations avec les délégués nationaux et les points focaux des espèces sauvages de l'OMSA, le système WAHIS de l'OMSA, le système GLEWS de l'Initiative conjointe FAO/OMSA/OMS et les systèmes d'information régionaux existants ;

5. *Prie instamment* les Parties et les organisations internationales donatrices d'apporter leur soutien aux activités du Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, que ce soutien soit financier ou en nature, en particulier pour financer la mise en œuvre des recommandations du Groupe ;

6. *Exhorte en outre* les Parties à soutenir activement les travaux du Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration, étant donné son rôle dans l'apport d'informations relatives aux questions liées aux maladies ; et

7. *Demande* au Secrétariat :

- a) d'étudier la possibilité de créer des partenariats de façon à concourir au financement à long terme de programmes de surveillance contribuant à la réalisation des objectifs de la Convention, tels que le Recensement international des oiseaux d'eau et ses produits dérivés,
- b) d'apporter un appui au Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages ;
- c) d'inclure des informations sur la mise en œuvre de la présente Résolution dans les rapports nationaux et de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente Résolution à chaque session de la Conférence des Parties.

**En outre, ces décisions :**

*Destinées au Secrétariat*

14.CC Il est demandé au Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, de :

- a) s'engager avec l'OMS concernant le développement d'un instrument sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies ;
- b) organiser une réunion en ligne du groupe de travail du Conseil scientifique de la CMS sur les espèces migratrices et la santé et du groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages pour mettre en place leurs programmes de travail ;
- c) fournir un soutien pour la mise en œuvre des programmes de travail du groupe de travail du Conseil scientifique de la CMS sur les espèces migratrices et la santé et du groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, y compris la commande d'études ou l'organisation d'ateliers, le cas échéant.